Le Carême 2021, en contexte de pandémie

1° Comment entrer en carême cette année ? Mercredi des cendres et...

Le nombre de personnes autorisé dans les lieux de culte est toujours très limité, et en même temps, nous sentons, comme chrétiens, combien il est important de marquer notre entrée en carême, l'entrée dans ce temps de conversion qui nous conduira jusqu'à Pâques. Outre les propositions de prière à domicile ou en famille, il nous semble que, pour marquer cette étape spécifique de l'entrée en carême, le fait de sortir de chez soi est quelque chose qui a du sens, sortir de chez soi pour se rassembler même en petit groupe dans une église, sortir de chez soi pour marcher ensemble, voire vivre un mini pèlerinage. Nous songeons non seulement à nous-mêmes, aux personnes habituées à nos célébrations, mais aussi aux enfants, aux ados et aux adultes qui vivront au cours de ce carême une étape importante sur le chemin de leur initiation chrétienne.

Voici quelques repères et quelques informations qui pourraient être utiles pour vous et vos collaboratrices ou collaborateurs. Chacun pourra voir ce qui convient au mieux dans son unité pastorale.

- Malgré la limitation du nombre de personnes, il semble sage de proposer dans l'unité pastorale une ou quelques célébrations eucharistiques le mercredi des cendres, avec la bénédiction et l'imposition des cendres, en tenant compte notamment du nombre de prêtres disponibles.
- On peut envisager de donner les cendres également au cours des eucharisties du jeudi, du vendredi ou du samedi après le mercredi des cendres, et même si nécessaire le premier dimanche du carême. Dans ce cas, on le ferait de préférence après l'homélie, comme le mercredi des cendres.
- On peut aussi envisager de célébrer le mercredi des cendres l'une ou l'autre liturgie sans Eucharistie. Il s'agirait de la liturgie du jour telle qu'elle est proposée mais sans la liturgie eucharistique : liturgie d'ouverture, liturgie de la Parole du jour, bénédiction et imposition des cendres, et ensuite la prière universelle, le Notre Père, l'oraison finale et la bénédiction. Ce type de célébration, qui rassemblerait aussi au maximum 15 personnes, pourrait notamment être présidée par un diacre.
- Nous suggérons aussi quelques courtes célébrations avec notamment la Parole de Dieu et le geste des cendres, par exemple dans le cadre d'une équipe de catéchèse, le mercredi des cendres ou un des jours qui suivent. Animation par un(e) ou deux adultes. Une proposition concrète vous parviendra dans les tout prochains jours, à vous-mêmes et aux animateurs en pastorale ou autres coordinateurs en catéchèse; elle sera mise aussi sur le site de la catéchèse et d'autres sites diocésains.
- Comment faire le geste des cendres ?
 Il nous est proposé de le faire cette année sans toucher les personnes, en laissant tomber les cendres sur la tête. Une autre suggestion serait surtout s'il s'agit par exemple d'une célébration dans un petit groupe de catéchèse de préparer des petites coupelles en papier avec un peu de cendres dedans... chacun reçoit alors une petite coupelle et se signe lui-même sur le front (on peut trouver ce genre de coupelles en papier dans les grandes surfaces souvent dans les rayons cuisine)

2° Comment se vivra cette année l'appel décisif des catéchumènes ?

Etant donné l'impossibilité de célébrer l'appel décisif de nos frères et sœurs catéchumènes en grande assemblée diocésaine, la liturgie de l'appel décisif aura lieu cette année en petits groupes de 4 catéchumènes à la cathédrale, en plusieurs petites célébrations successives au cours de deux WE, celui des 20 et 21 février et celui des 27 et 28 février. Ces célébrations, sans Eucharistie, auront lieu essentiellement tant le samedi après-midi que le dimanche aprèsmidi à 16h et à 17h30.

En cette période de la pandémie au cours de laquelle le cheminement des catéchumènes a aussi été bousculé, nous vous invitons vraiment à les porter dans la prière, notamment en les évoquant dans les intentions le mercredi des cendres et les dimanches du carême.

3° Qu'en est-il des scrutins cette année ?

Plusieurs unités pastorales sont concernées par les scrutins.

D'abord il faut être conscient qu'il y a deux groupes de catéchumènes « élus » qui seront concernés par les scrutins cette année, ceux qui ont vécu l'appel décisif en 2020 et qui n'ont pas encore été baptisés, et ceux qui vivront l'appel décisif en ce mois de février 2021.

Parmi ceux qui ont vécu l'appel décisif en 2020, plusieurs ont reçu les sacrements de l'initiation chrétienne au cours des quelques mois qui ont suivi le premier confinement, mais d'autres ont préféré attendre la prochaine veillée pascale ; parmi ceux-ci, certains ont vécu le premier scrutin. Ils sont donc appelés à vivre cette année les scrutins qu'ils n'ont pas encore vécus. Nous veillerons à bien les accueillir. Ils ne revivent pas le scrutin qu'ils ont déjà vécu.

Les scrutins se vivent habituellement au cours des liturgies eucharistiques des 3e, 4e et 5e dimanches du carême, et on proclame les lectures de l'année liturgique A. Si cela est difficile cette année en raison de la limitation du nombre de participants dans les lieux de culte, l'un ou l'autre scrutin pourrait se vivre en dehors de l'assemblée eucharistique avec les personnes les plus proches du catéchumène, par exemple le dimanche après-midi ou encore un autre jour de la semaine. Le service du catéchuménat sera bien en concertation à ce sujet avec les curés concernés.

4° L'onction des catéchumènes.

Le service du catéchuménat fera des propositions auprès des curés et des accompagnateurs, tant pour les catéchumènes « élus » en 2020 que pour ceux qui le seront en 2021.

5° Les dimanches du carême.

Le service diocésain de la catéchèse liée à l'initiation chrétienne, qui a été en concertation avec le service diocésain des familles, a élaboré ces dernières semaines une belle proposition d'initiation à la prière. L'expérience se poursuit cette fois pour tous les dimanches du carême y compris le dimanche des Rameaux et le jour de Pâques. Les destinataires sont surtout les familles où les enfants sont dans la catéchèse. Cette proposition sera envoyée aux animateurs en pastorale et autres coordinateurs en catéchèse dans les prochains jours. On la trouvera notamment sur le site de la catéchèse et celui de la pastorale des familles. Cette initiative n'est pas en soi liée à la période du confinement, elle est appelée à durer.

6° La semaine sainte et le « triduum » pascal.

A l'heure actuelle, nous n'avons encore aucune idée du nombre de personnes qui seront autorisées pour les célébrations de la semaine sainte, mais nous vous signalons un projet qui en toute hypothèse pourrait s'avérer utile :

La CIPL (Commission interdiocésaine de pastorale liturgique) prépare un beau dépliant sur la semaine sainte et particulièrement le triduum pascal (du jeudi saint à la veillée pascale et au jour de Pâques). Un peu comme le dépliant sur la prière à la crèche lors de la fête de Noël. La communication au sujet de ce dépliant sera faite vers la fin février.

(Michel Vinckier et Christine Merckaert Pour les services de la liturgie, de la catéchèse liée à l'initiation chrétienne et du catéchuménat)